

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 05 juillet 2021

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au maire : informations

Il est porté à l'information du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations consenties par le conseil municipal au maire. Ainsi, la commune a contracté un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour une durée de 30 ans avec un taux TLA+1.14% pour un montant de 640 000€ et des annuités de 27 015€. La commune a contracté un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour une durée de 25 ans avec un taux fixe de 0.86% pour un montant de 1 100 000€ et des annuités de 48 946€.

Contrat de présence postale

La commune de Hillion a participé en 2011 à la réhabilitation d'un logement et à la création d'un bureau de Poste rue de la Tour du Fa, en face de la mairie. Ultérieurement, suite à une rencontre avec la direction territoriale de La Poste, il ressortait qu'un contrat de présence postale territoriale était en cours d'étude pour la période 2017-2019. La Poste de Hillion est, à ce jour, ouverte 13 heures par semaine depuis 2019. Il est constaté une activité réelle de 2 heures 51 par semaine. Ainsi, durant les 7 dernières années, La Poste est passée de 46 à 16 visites par jour. La structure des opérations fait apparaître une forte proportion des opérations de courrier-colis qui pèsent 85,6% du total des opérations du bureau. Les opérations bancaires représentent 9,7% des opérations réalisées dans le bureau, soit moins de 2 visites par jour. Les autres opérations (téléphonie mobile, vente de tablettes, opérations complexes) représentent moins de 5% des opérations.

Désormais, La Poste se pose à nouveau la question de sa présence sur la commune de Hillion et propose de transférer l'activité postale au sein d'un commerce afin de pérenniser la présence postale et en offrant un complément d'activité et de rémunération à un commerçant. Une consultation des usagers va être lancée avant que le Conseil Municipal ne se prononce sur la proposition de la Direction Régionale de La Poste de Bretagne.

Autorisation par le Conseil Municipal de la signature par monsieur le maire de convention lors de l'attribution de subventions

Dans le cadre de ses projets d'investissements, la Commune sollicite des subventions auprès de différents financeurs (Etat, Région, Département, Europe...). Pour certains financements obtenus, des arrêtés d'attribution sont produits par le subventionneur. Pour d'autres, il s'agit de convention établie par l'organisme partenaire avec la collectivité.

Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'autoriser monsieur le maire à la signature de ce type de conventions.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat - renouvellement d'adhésion

Il s'agit de renouveler l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour la période 2021-2024.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, met en œuvre trois missions principales : 1/ L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les agglomérations du Pays de Saint-Brieuc ; 2/ Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Énergie Partagé, CEP) ; 3/ L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le service de Conseil en Énergie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à une bonne gestion de leurs consommations d'énergie : en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé régulièrement, grâce à un suivi des factures ; en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores ; en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique ; et en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Six conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Énergie Partagé ».

La cotisation est fixée à 0,85 € par habitant et par an (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation annuelle de 0,85 € x 4 137 habitants = 3 516.45 €.

Il faut noter que l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 2,82€ par habitant par an, et que le potentiel s'élève à près de 6€ par habitant par an. La mission de Conseil en Energie Partagé bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par les agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe et par le Syndicat Départemental d'Énergie. L'élu référent de la commune à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat sera Grégoire KUNTZ, adjoint à l'environnement et à la transition écologique. Il représentera la commune dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de Pilotage du CEP...) et sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC.

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Travaux d'éclairage - 4 rue de la Presqu'île

Suite à un sinistre sans tiers identifié, le foyer L0551 situé 4 rue de la Presqu'île doit être remplacé. La commune d'Hillion a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor de procéder au chiffrage de son remplacement. Le projet d'éclairage public de remplacement du foyer L0551 présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor est évalué à un montant estimatif de 1 853.28 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Fourniture et pose de 3 mâts solaires - Les Villes Marottes

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte entre Les Quilles et Saint-René, nous avons été sollicités par des exploitants agricoles sur une problématique de sécurité de traversée de bovins au niveau des Villes Marottes. La commune a donc sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour une étude de sécurisation de la traversée des bovins à l'aide de mâts d'éclairage solaire. 3 mâts solaires sont nécessaires pour couvrir l'emprise concernée par la présence de bovins sur la route. Le projet d'éclairage public de fourniture et pose de 3 mâts solaires est estimé à 8 812.80€ TTC (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie).

Fourniture et pose d'1 mât solaire - Licantois

Dans le cadre de l'ouverture du collège à Hillion en septembre dernier, une ligne scolaire dessert les différents villages et hameaux de la commune. Différents arrêts scolaires ont ainsi été installés. Concernant le lieu-dit « Licantois », l'arrêt de bus, installé route de Casseu, nécessite l'équipement d'un abri bus et d'éclairage public afin de sécuriser les cheminements et attentes des collégiens. La commune a donc sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour une étude d'éclairage à proximité de l'arrêt route de Casseu. 1 mât solaire est nécessaire pour couvrir l'emprise concernée. Le projet d'éclairage public de fourniture et pose d'1 mât solaire est estimé à 2 851.20 euros TTC (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie).

Effacement du réseau téléphonique - Bon Abri

La 2ème tranche du lotissement des Plages va faire l'objet d'un accès nord par la route de Bon abri pour répartir les flux de véhicules. Cet accès, qui nécessite une acquisition foncière auprès de propriétaires privés, sera aussi l'occasion de créer une liaison douce pour rejoindre le chemin de Prebis et les plages de Bon abri et Lermot, liaison douce identifiée en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme. Ces travaux nécessitent un effacement du réseau téléphonique au droit de l'accès afin d'envisager un aménagement sécurisé d'entrée de ville. La commune a donc sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour une étude d'effacement des réseaux téléphoniques route de Bon Abri. Le projet d'effacement de réseaux téléphoniques s'élève à 8 400.00 euros TTC pour le génie civil (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie).

Travaux d'aménagement pour supprimer des discontinuités cyclables sur la RD712

Parallèlement aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Hillion et Saint-René, différents secteurs restent à aménager pour supprimer les discontinuités cyclables entre les différents pôles d'attractivité de notre commune : zones d'activités, bourgs, collège... Dans ce cadre, des études ont été réalisées sur 2 secteurs précis de la RD 712 pour relier au bourg de Saint-René les zones d'activités des Grands Champs et de Beausoleil. Il s'agit du giratoire du Château Rouge et du pont Saint-Thomas. Ces projets de travaux seront présentés prochainement en commission « Aménagements des espaces publics et patrimoine immobilier ». Une réunion publique sera également organisée à la rentrée. Le Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation de ce projet est prêt à être lancé avec des travaux pouvant démarrer avant la fin de l'année 2021.

Le projet (part cyclable) est estimé à 123 426 euros HT concernant les études et travaux d'aménagement.

Ce projet peut faire l'objet de subventions auprès des organismes suivants :

- L'ANRU ;
- La région Bretagne ;
- L'Europe.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)	%	Etat des subventions
Etudes	7 050	Fonds React EU	30 856	25 %	sollicité
Travaux (opération Château Rouge et pont Saint-Thomas)	116 376	Pacte Région-EPCI	30 856	25 %	sollicité
Total	123 426	ANRU	37 028	30 %	obtenu
		Autofinancement ou emprunt	24 686	20 %	

Demande de subvention REACT-EU - Suppression des discontinuités cyclables RD712 et pistes cyclables tranche 2 Les Quilles / Saint-René

La municipalité mène depuis plusieurs années une politique active de développement des cheminements doux et d'aménagements de sécurité sur son territoire. Ainsi, une étude de définition « déplacement cyclable Hillion - Saint-René - Yffiniac » a été réalisée en 2016 et 2017. Ce travail s'est inscrit dans une politique plus globale de développement des cheminements doux à l'échelle communautaire dans le contexte du Plan de Déplacement Urbain et du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'Agglomération « Saint-Brieuc Armor Agglomération ». Ce projet s'inscrit également dans le contexte de l'ouverture d'un collège sur la commune depuis septembre 2020. Des aménagements cyclables ont été nécessaires et d'autres le sont pour permettre aux collégiens de rejoindre le collège en autonomie et de manière sécurisée. Aujourd'hui, ce collège compte 370 élèves mais à l'avenir 700 élèves pourront être scolarisés. Le développement de la mobilité douce prend donc un intérêt supplémentaire avec un potentiel amplifié d'usage des cheminements cyclables.

Des aménagements de cheminements doux ont déjà été réalisés sur la commune : Zone artisanale de Beausoleil (réalisé par Saint-Brieuc Armor Agglomération) (2017 et 2020), Hameau des Quilles (2019), Bourg de Saint-René (2020), Bourg de Hillion vers le hameau des Quilles (2021)...

L'aménagement de ces différents secteurs pour raccorder les deux bourgs au collège et la zone d'activités de Beausoleil sont stratégiques.

Quelques discontinuités cyclables restent à supprimer et les travaux suivants vont être prochainement engagés à savoir : Aménagement d'une voie verte entre le hameau des Quilles et le bourg de Saint-René afin d'y créer une piste cyclable d'1,6 km et assurer la continuité des cheminements doux jusqu'au collège, sécurisation cyclable de la traversée d'un giratoire (rond-point du Château Rouge) afin d'assurer la continuité des cheminements doux entre la zone de Beausoleil, le bourg de Saint-René et le collège, sécurisation cyclable de la traversée d'un pont (pont Saint-Thomas) afin d'assurer la continuité des cheminements doux entre la zone des

Grands Champs, le bourg de Saint-René et le collège. Les hameaux « la Vigne », « Clos Glot » et la Gare d'Yffiniac bénéficieraient d'une lisibilité cyclable.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Europe dans le cadre des fonds REACT-EU, initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe. Le dispositif REACT-EU contribue à une relance économique verte.

Modification ponctuelle du tarif de la boutique « Effet-Mer »

Depuis le 1er avril 2019, la commune loue à des exposants et créateurs des modules de 15m² au sein de la "Boutique Effet-Mer", située place de l'Église. Les modules sont loués 30€ chacun pour une semaine.

Compte-tenu des diverses fermetures dues à l'épidémie de Covid-19, et de la réouverture des commerces dits "non-essentiels", en milieu de semaine, le mercredi 19 mai 2021, deux exposantes sollicitent la mairie pour une baisse de tarif. Le tarif de location de la boutique « Effet-Mer » est exceptionnellement fixé à 20€ pour la semaine du 19 au 22 mai 2021.

Présentation du projet éducatif

Un accompagnement par les CÉMÉA BRETAGNE a été décidé afin d'étudier une réorganisation du service Enfance-Jeunesse et d'élaborer un projet éducatif concerté de mandat. Cet organisme de formation a réalisé des entretiens et observations sur sites et participé à l'animation de diverses rencontres avec les agents concernés du service Enfance-Jeunesse et de la direction, les élus chargés de l'administration de l'enfance-jeunesse et des ressources humaines et les membres de la commission éducation-enfance-jeunesse-famille depuis le début de cette année. La finalité de ce travail participatif est de mettre en cohérence la volonté politique des élus et les moyens mis en œuvre pour y aboutir afin que chaque agent connaisse les missions qui lui sont propres et son positionnement dans l'organisation. Il en ressort un projet éducatif partagé qui sera à décliner. Ce projet éducatif se décline en cinq thématiques qui sont les suivantes :

1) Quand l'enfant interagit avec son cadre de vie.

Le cadre de vie joue un rôle fondamental dans la construction de l'enfant.

Cela passe par l'observation, l'expérimentation, la découverte, le partage que sont les activités de loisirs, d'expression, artistique et sportive. Celles-ci sont de formidables ouvertures vers la démocratie, le monde économique, les cultures, le social et l'environnement.

C'est par ce biais que l'enfant est mieux à même d'appréhender le monde extérieur.

Comprendre les logiques, le fonctionnement de son territoire, constitue une première étape, pour se préparer au monde de demain.

L'ensemble des actions éducatives pourra enrichir l'ensemble de la population hillionnaise.

2) L'enfant, une personne à part entière, un adulte en devenir.

Le caractère unique de l'individu renforce la puissance d'un collectif.

La prise en compte des différences de chacun, par le respect de son rythme de vie, d'apprentissage, son culte, son genre, sa situation de handicap, son âge, dans ses besoins, est pour nous primordial. Dès le plus jeune âge, les différences sont autant de richesses à partager.

3) Enfant d'aujourd'hui, j'apprends à être le citoyen de demain.

La citoyenneté se cultive et se transmet par les interactions familiales, sociales et éducatives.

Nous encourageons toute démarche permettant à l'enfant de devenir auteur de son temps de loisirs dans le respect des valeurs de la République.

4) L'enfant, acteur de la transition écologique.

Notre responsabilité éducative induit la prise en compte d'une éducation à la transition écologique dans tous les temps de vie de l'enfant dont ils sont les acteurs.

Il paraît donc incontournable de soutenir les actions permettant d'amener la jeunesse à s'inscrire dans un projet durable pour demain.

5) L'accès des enfants aux cultures.

L'ouverture d'esprit se développe par la rencontre de l'autre dans toutes ses spécificités.

Hillion est un territoire où la découverte et l'expression des cultures sont des étapes dans la construction de l'individu.

Notre commune dans sa richesse se doit d'être une terre de partage des savoirs, dans le respect des valeurs et dans la compréhension de chacun.

Modification du tableau des emplois et des effectifs